

RAPPORT DE VÉRIFICATION DES COMPTES du Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté de Tir à l'arc

Dans les circonstances particulières liées au confinement, nous avons eu accès au site CASICO hébergeant les données comptables, pour effectuer le contrôle des comptes du Comité Régional à distance.

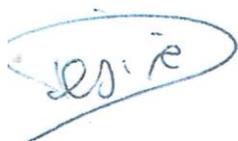
Etant donné le peu d'activités ayant entraîné des mouvements de comptes, nous nous sommes intéressés à 2 points précis :

- D'une part, à la gestion des 2 salariés mis en chômage partiel. Le Comité régional a perçu une indemnisation inscrite au compte 748 Autres subventions. Nous précisons que l'inactivité des salariés est confirmée par l'absence de remboursement de frais de déplacement pendant cette période.
- D'autre part, la cohérence des soldes des comptes de banque. Copie des relevés au début et en fin d'exercice nous ont été fournies. Les soldes du compte courant et du livret Bleu sont concordants.

Les écritures étant conformes aux justificatifs présentés, nous donnons quitus au Trésorier, Jean-Louis MITAUT, pour sa gestion rigoureuse.

Les vérificateurs de comptes

Fait le 04/11/2020



Françoise DÉSIRÉ



Philippe BRECHENMACHER

ARRET DES COMPTES.

Arrêté des comptes

Nous vivons une année atypique. Les confinements nous ont obligé à arrêter toutes nos activités à partir de début mars, pour reprendre à la fin août et s'arrêter fin octobre. Dans ces conditions notre activité a été très faible et cela se traduit dans les chiffres.

Notre exercice se termine au 31 décembre. De ce fait, nous ne pouvons pas vous présenter un compte de résultat ni de bilan.

Les comptes sont enregistrés normalement jusqu'au 31 octobre.

Nos salariés ont été mis en chômage partiel pendant 4 mois. Pendant le confinement, l'Etat a assuré les salaires à hauteur de 85 %. Le comité a maintenu les rémunérations à leur niveau normal.

Notre trésorerie au 30 octobre se monte à 164 800 €

Au 01/01/2020 elle se montait à 151 000 €

Le montant des dépenses hors amortissements et provisions en 2019 se montait à 121 000 €. Au 31 octobre, il n'est que de 51 000 €.

Le coût des salaires au 30 octobre se monte à 30800 €. Là-dessus, nous avons perçu 9600€ de l'Etat.

Les frais de déplacements qui étaient pour l'année 2019 de 13500 € ne sont aujourd'hui que de 2000 €.

Nous avons reçu notre subvention du conseil régional pour un montant de 10900 €

De l'ANS nous avons obtenu 12180 €.

Les demandes de subvention ont été faites au début du confinement. On ne se doutait pas, alors, que l'activité serait stoppée à ce point.

Le montant des licences perçues par le comité se monte à 26000 € à ce jour.